FICHE D'INSCRIPTION

À REMPLIR LISIBLEMENT

SAINT RAPHAËL

NOM ..... **PRENOM** ..... GRADE :.....

Adresse.....

.....

Code Postal..... Ville .....

Profession parent 1 ..... (facultatif)

Profession parent 2 ..... (facultatif)

Date de naissance ..... Sexe (M/F) .....

Adresse mail .....

Adresse mail .....

Tél port..... Tél port .....

Le professeur de judo sera responsable de l'enfant à partir du moment ou l'enfant arrive dans la salle et uniquement pendant son cours.

DROIT A L'IMAGE ☐ En cochant cette case vous acceptez que l'image de l'adhérent puisse être utilisée et / ou diffusée à des fins promotionnelles par le Club ou l'Ecole de Judo (modalités disponibles sur demande ou sur le site)

Gestion des données personnelles : Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. La politique complète est disponible via le QR Code ci-dessous.

☐ Obligatoire : J'accepte le traitement de mes données pour la gestion de ma licence/adhésion.

☐ Facultatif : J'autorise l'association à utiliser mes données pour les services complémentaires

en cas de changement de téléphone ou email, veuillez le signaler au professeur

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

06.73.24.31.51

franck_lefebvre@hotmail.fr

Aram Judo Saint-Raphael

www.cjamm-judojujitsu.fr

RÉSERVÉ AU CLUB Comptabilité ☐ Panier ☐ Licence ☐

Association Raphaëloise des Arts Martiaux

POUR TOUS À PARTIR DE 2 ANS

ECOLES DE JUDO

LEFEBVRE & DARBELET

SAINT-RAPHAËL

FRANCE JUDO

CLUB AFFILIÉ

ARAM JUDO SAINT-RAPHAËL

TARIFS ET FICHE D'INSCRIPTION

AFFILIATION JUDO + ADHÉSION		OBLIGATOIRE
Par adhérent	81 €	

COURS DE JUDO	Annuelle (2)	Trimestrielle (3)
1èr adhérent	180 € ou 3x60 €	3x75 €
2ème adhérent	160 € ou 2x53 € + 1x54 €	3x65 €
3ème adhérent et +	120 € ou 3x40 €	3x50 €

Chèque à l'ordre de ARAM Judo

AFFILIATION BABY JUDO + ADHÉSION		OBLIGATOIRE
Par adhérent	61 €	

COURS BABY JUDO	Annuelle (2)	Trimestrielle (3)
Cours (avec un parent)	140 € ou 2x46 € + 1x48 €	3x55 €

Chèque à l'ordre de ARAM Judo

Possibilité d'échelonner le règlement en 3 chèques **remis à l'inscription** quelque soit la formule choisie et selon les modalités suivantes :

- 1 chèque sera encaissé au comptant
- 1 chèque sera encaissé au 30 décembre
- 1 chèque sera encaissé au 30 mars

Le paiement en espèces est accepté uniquement dans sa totalité à l'inscription

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.
(2) Paiement ferme et non remboursable quel que soit le motif
(3) Restitution des chèques restants dans le cas du non renouvellement trimestriel.

PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

Pour les mineurs : 1 ATTESTATION SANTÉ après avoir renseigné le QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (QS-SPORT) (1) relatif à l'état de santé du mineur si toutes les réponses sont « NON ».
OU
1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins de six mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo.

Pour les majeurs : 1 CERTIFICAT MÉDICAL datant de moins d'un an pour les nouveaux.
OU
1 ATTESTATION SANTÉ **dans le cas d'un renouvellement de Licence** si la personne majeure est en mesure d'attester avoir répondu « NON » à toutes les rubriques du QUESTIONNAIRE SANTÉ SPORT (1). Dans le cas contraire un CERTIFICAT MÉDICAL attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du judo en loisir ou en compétition datant de moins de six mois.

(1) Le QS-SPORT est strictement confidentiel et ne doit pas être remis au Club.

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS POUR UNE INSCRIPTION EST DISPONBLE EN SCANNANT LE QRCODE.

SAISON 2026 / 2027

INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE

HORAIRES

À CONSERVER PAR LES PARENTS

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
LIEU	DOJO HENRI COURTINE	DOJO HENRI COURTINE	DOJO SALLE OMNISPORT	DOJO HENRI COURTINE
BABY JUDO dès 2 ans Accompagné d'un parent				Baby Judo 16h45 à 17h15
MATERNELLES 3/6 ANS	Judo 17h10 à 18h00	Judo 09h45 à 10h30		Judo 17h15 à 18h00
PRIMAIRES 7/11 ANS	Judo 18h00 à 19h00	Judo 10h30 à 11h30		Judo 18h00 à 19h00
ADOS/ADULTES 12 ANS ET +	Judo 19h00 à 20h30		Cours compétition benjamin(e)s et minimes 17h30 à 18h30 Entraînement / Préparation à la ceinture noire et + 18h30 à 20h00	Préparation physique et cours de Judo 18h30 à 20h00

LES +

NOMBREUSES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS TOUTE L'ANNÉE

Stages pendant toutes les vacances scolaires, Tournois des Petits Samouraïs (compétitions entre nos 11 Ecoles de Judo et d'autres Clubs invités), spectacle de Noël, animation avec athlète de l'Equipe de France, passage de grades, gala de fin d'année, fête de fin de saison.



06.73.24.31.51 (Franck)

franck_lefebvre@hotmail.fr

www.cjamm-judojujitsu.fr

SCANNER LE QRCODE POUR INTÉGRER LE GROUPE WHATSAPP DU CLUB

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

À SIGNER

誠 SINCÉRITÉ

敬尊 RESPECT

友情 AMITIÉ

自制 CONTROLE DE SOI

勇気 COURAGE

名誉 HONNEUR

謙虚 MODESTIE

礼儀 POLITESSE

Art 1 :
Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours ou à pénétrer dans le dojo pendant les séances.

Art 2 :
Les enfants seront changés dans les vestiaires et attendront calmement le début de leur cours dans le couloir ou le lieu prévu à cet effet.

Art 3 :
Les parents devront vérifier que les ongles des mains et des pieds soient propres et bien coupés afin d'éviter les griffures.
Pas de barrette en fer dans les cheveux ! Les cheveux doivent être attachés et relevés et il est recommandé de retirer les boucles d'oreilles ou de les protéger avec un sparadrap.
Un kimono propre est de mise.

Art 4 :
Une gourde d'eau au nom de l'enfant à garder au bord du tatami afin d'éviter les allées et venues aux toilettes.

Art 5 :
Pour se rendre des vestiaires au dojo où aux toilettes, Il est obligatoire de porter des tongs ou croks afin d'éviter de transporter les microbes des WC sur le tatami et de glisser.

Art 6 :
Le professeur est déchargé de la responsabilité des enfants dès la fin du cours.
Les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure ou prévenir en cas d'empêchement afin que nous les gardions à l'intérieur du dojo.

Art 7:
Pour les plus grands, prévoir une petite trousse à pharmacie avec élastoplaste, bandage, pansements…

Art 8 :
Tout licencié au club s'engage à respecter le règlement intérieur et toute autre consigne verbale ou affichée, ponctuellement ou définitivement émanant du club et/ou de la mairie.

LE .

SIGNATURE .

FRANCE JUDO
CLUB AFFILIÉ